



MAIRIE de
MARIGNAC
31440

Tél. 05 61 79 50 69

Télécopie 05 61 79 52 50

mairie.marignac@wanadoo.fr

Le 20

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2017**

Date de la convocation : 04/09/2017

Ouverture de la séance à 18 heures 00.

Présents : M. PALLAS A., Maire - Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. - M. DIVERCHY G.,
Adjoints - Mmes BENCHALAL S. - MM. ATES F. – ESPARSEIL Ch. – FERRERE M. –
SANCHEZ J.

Excusés : Mmes ESCAZAUX Ch. - LADEVEZE A. – MM. BAQUE M. - BOUCHE D. -
BRANDO B. – SICARD Ch.

Secrétaire de séance : Mme BENCHALAL S.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

1 – BIENS VACANTS

Incorporation des biens vacants sis ARTIGOS – section B n° 621 et HERABACH – section B n° 627 et
n° 629, dans le domaine de la commune de Marignac.

2 – CONVENTION AVEC LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

La Direction Départementale des Territoires (DDT) n'instruira plus les dossiers d'urbanisme. La
commune devra passer par le PETR. L'instruction de ces demandes sera facturée à la commune comme
suit :

- certificat d'urbanisme de simple information (CUa) 20 €
- certificat d'urbanisme pré-opérationnel (CUB) 40 €
- déclaration préalable (DP) 70 €
- permis de construire 100 €
- permis d'aménager 120 €
- permis de démolir 80 €

3 – CIRCULATION SUR RD 44

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande au Conseil Départemental d'un plan de
circulation afin de ralentir les véhicules dès que le tunnel sera ouvert (ouverture du tunnel prévue 1^{er}
semestre 2018). La Collectivité fera les démarches nécessaires.

4 – POINT SUR LE PERSONNEL

Les congés seront à fixer en début d'année.

5 – POINT SUR LA VOIRIE DE LA RESIDENCE DES PEUPLIERS

Les propriétaires de la Résidence des Peupliers souhaitent céder leur voirie à la Communauté des Communes. Or, comme c'est une création de voirie, celle-ci ne pourra pas être communautaire.

6 – LOCAL POUR LA GARDERIE DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal décide d'utiliser le sous-sol du nouveau bâtiment pour installer la garderie.

Honoraires architecte : le Conseil Municipal demande à l'architecte de baisser le pourcentage de sa rémunération.

7 – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Une réunion aura lieu le lundi 11 septembre 2017 pour faire le point sur l'avancement du dossier.

8 – TRAVAUX

- Le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne (SDEHG) a validé la demande de réfection de l'éclairage du terrain de boules.

- Des devis ont été demandés pour clôturer le terrain de jeux des enfants à l'ancienne cité Pechiney, afin de le mettre en sécurité et des demandes de subvention sont en cours.

QUESTIONS DIVERSES

1. Fontaines

Les employés communaux ont procédé à l'inventaire des fontaines du village. Une demande sera faite auprès du SMEA pour les remettre en eau.

2. Délégués de l'administration pour la période 2017-2018

Arrêté préfectoral n° 17-138 du 4 septembre 2017 portant désignation pour l'année 2017-2018 des délégués de l'administration au sein des commissions chargées de la révision des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Gaudens : Mme Annie Ladevèze renouvèle son mandat de déléguée pour 2017-2018.

3. Cité des jardins – proposition de terrain

Le Conseil Municipal constate que la commune manque de logements à louer au vu du nombre de demandes déposées en mairie. Un terrain a été proposé à la société HLM Cité des Jardins.

4. Renumérotage des immeubles

La numérotation très ancienne des immeubles n'est plus conforme. En l'état actuel, les nouvelles maisons ne peuvent recevoir un numéro et le PLU autorisant la construction dans de nombreuses dents creuses (terrains vacants) il est nécessaire de revoir le numérotage des immeubles.

Par arrêté municipal en date du 28 août 2017, la maire décrète qu'une nouvelle numérotation sera mise en place.

5. Programme routier 2018

Le Conseil Départemental demande le tableau d'inscription au programme « travaux ». Le Conseil Municipal réfléchit aux travaux qui sont prioritaires afin d'améliorer la fonctionnalité et la sécurité de la voirie sur la RD 44 (traversée du village).

6. Assainissement – Curage pluvial chemin du Marché

Assainissement : Une demande d'extension du réseau assainissement pour le chemin des Arguilès et une partie de la rue des Ecoles a été déposée auprès du SMEA.

Le début des travaux est prévu le 04/06/2018.

Curage pluvial chemin du Marché : un devis a été réalisé par le SMEA.

Coût des travaux : 1.107,11 € TTC

L'opération sera budgétée au budget primitif 2018.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 00.